

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 27

Pouvoir : 2

Date de la convocation :
12 février 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ et le dix-huit février à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Nelly MONNOT et Marie-Christine BOIREAU.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Richard MILON, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSEON, Sandra GUINOT, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Adeline CARITEY, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Elise MARTIN, Didier BERNARD, Marie-Christine BOIREAU, Laurent LAGRIFFOUL.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Matthieu GRIVEL à Alain MERE, Jacqueline PENAUD à Didier BERNARD.

Objet : Reversement d'un don au profit de l'AFM-Téléthon dans le cadre du Téléthon 2024

Exposé :

Dans le cadre de sa participation au Téléthon 2024, la commune a reçu un don de 500€ de la part de la SAMAG destiné à être reversé à l'AFM-Téléthon.

Conformément à la réglementation, il convient de délibérer pour autoriser ce reversement.

Il est à noter que l'ensemble des actions menées par les associations locales et les services municipaux ont permis de collecter un total de 4 792,70€ au profit du Téléthon 2024.

Visa :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2311-7,

La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 9-1,

Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le reversement d'une subvention de 500€ à l'AFM-Téléthon, correspondant au don reçu dans le cadre du Téléthon 2024.
- PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget Principal 2025.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

